

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73160 / MCB
Objet

AVANCE DE TRESORERIE A
L'OFFICE DU TOURISME DE
ROYAN AU TITRE DE
L'EXERCICE 1980

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice — 27

Nombre de présents... 21

Nombre de votants — 25

Stamp: SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARR. DE LA CHARENTE-MARITIME
[Signature]
[Date]

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze décembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, PAPEAU, POUMAILLOUX, TETARD, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, BERLAND, BOULAN, DUPEIL, CABAL, TAP, PELLETIER, Mme TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUCHET, LACHAUD par M. BOUTET, FABER par M. LIS, MAURELLET par M. BOISARD.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD.

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

Pour permettre à l'Office du Tourisme de fonctionner dans de bonnes conditions durant le 1er trimestre 1980, il est proposé de lui verser une avance de trésorerie.

En effet, l'Office du Tourisme, pour régler les dépenses de personnel, de gaz, d'électricité, dépliants, plans, publicité etc... du C.E.P.A.A.C., et pour préparer "la saison" et son programme d'activités, doit dépenser, sans pouvoir percevoir de recettes, environ 35 % de la subvention allouée par la Ville de ROYAN.

Le budget de la Ville étant voté, en principe, courant Février, la subvention municipale ne peut être versée à l'Office du Tourisme que courant Mars.

La Commission "Tourisme-Plages" réunie le 4 Décembre 1979, propose d'accorder à cet établissement une avance de l'ordre de 368 000 F qui serait versée courant Janvier 1980.

La Commission des Finances, réunie le 11 Décembre 1979, a donné un avis favorable à cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission "TOURISME-PLAGES" en date du 4 Décembre 1979,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 Décembre 1979,

DECIDE :

- d'accorder une avance de trésorerie à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN pour un montant de 368 000 F (TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE FRANCS)
- que cette avance sera versée en Janvier 1980
- que cette dépense sera inscrite au Chapitre 925-5, Article 251-3 du Budget Primitif de l'exercice 1980
- que la recette correspondante à cette avance sera inscrite au Chapitre 925-5, Article 251-3 du Budget 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre LIS.